



**FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE**

**Cadre Fédéral de :**

**la formation FFVL dite - Pratique personnelle et  
formation continue des moniteurs sur le thème du  
pilotage - Module 1**

**et de**

**la formation FFVL dite - Pédagogie du pilotage en  
milieu normal et aménagé - Module 2**

**Ainsi que le**

**Cahier des charges de la pratique du SIV/Pilotage en  
milieu normal et aménagé**

**Version 2009**

© Fédération Française de Vol Libre 2009  
Tous droits de reproduction réservés  
Fédération Française de Vol Libre 4 Rue de Suisse 06000 NICE France  
Fax : (33)(0)4 97 03 82 83 E-mail : [ffvl@ffvl.fr](mailto:ffvl@ffvl.fr)



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

#### SOMMAIRE

PREAMBULE ET DEFINITIONS.....	4
<b>1. CADRE DE PRATIQUE FEDERAL .....</b>	<b>4</b>
1.1. NIVEAU D'ENGAGEMENT : .....	4
1.2. SECURITE : .....	4
1.2.1. - MILIEU NORMAL : .....	4
1.2.2. - MILIEU AMENAGE : .....	5
1.3. PROGRESSION DU PILOTE.....	5
1.3.1. <i>La FFVL prépare édite et publie un document public relatif à une progression type conseillée du pilotage/SIV.....</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
1.4. PREROGATIVES DES MONITEURS BEES OU FEDERAL.....	6
1.4.1. <i>La formation continue « pratique personnelle du pilotage » .....</i>	<i>6</i>
1.4.2. <i>la Formation « enseignement du pilotage » .....</i>	<i>6</i>
1.5. LE MATERIEL : .....	6
<b>2. LA FORMATION CONTINUE DES MONITEURS THEME PILOTAGE (MODULE 1) .....</b>	<b>6</b>
2.1. LES PRINCIPES .....	6
2.2. CONTENU : .....	7
2.3. ENCADREMENT : .....	7
2.4. MOYENS : .....	7
2.4.1. <i>Mis en œuvre par l'organisation .....</i>	<i>7</i>
2.4.2. <i>Mis en œuvre par le stagiaire.....</i>	<i>8</i>
2.5. EFFECTIF .....	8
2.6. CONDITIONS ADMINISTRATIVES.....	8
<b>3. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT EN SITUATION DE STAGE DE PILOTAGE EN MILIEU AMENAGE.....</b>	<b>8</b>
3.1. LISTE DES FORMATEURS DE FORMATEURS PILOTAGE RECONNUS PAR LA FFVL.....	9
3.1. QUALITE DES FORMATEURS DE FORMATEURS : .....	9
3.1.1. - <i>formateur responsable de la formation.....</i>	<i>10</i>
3.1.2. - <i>formateur intervenant qualifié .....</i>	<i>10</i>
<b>4. FORMATION « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE » - MODULE 2 .....</b>	<b>10</b>
4.1. PRINCIPES .....	10
4.2. PRE REQUIS .....	10
4.3. CONTENU : .....	11
4.4. ENCADREMENT : .....	11
4.5. MOYENS : .....	11
4.5.1. <i>mis en œuvre par l'organisation.....</i>	<i>12</i>
4.5.2. <i>mis en œuvre par le stagiaire. ....</i>	<i>12</i>
4.6. CONDITIONS ADMINISTRATIVES.....	12
<b>5. COUTS, CALENDRIERS ET CONDITIONS DE FINANCEMENT. ....</b>	<b>12</b>
5.1.1. <i>Coûts.....</i>	<i>12</i>
5.1.2. <i>Calendrier.....</i>	<i>13</i>
5.2. PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	13
5.3. PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'ACTION FEDERALE .....	14
<b>6. LA PROGRESSION DU PILOTAGE.....</b>	<b>15</b>

COMMISSION FORMATION



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

- 7. ACTIONS DE PILOTAGE.....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
- 7.1. FONDAMENTAUX ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
    - 7.1.1. Configuration pendulaire en parapente : ..... *Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.1.2. Le tangage : ..... *Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.1.3. Le roulis. .... *Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.1.4. Le lacet : ..... *Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.1.5. Modes d'actions : ..... *Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.1.6. Influence des mouvements de tangage sur le déclenchement d'un virage..... *Erreur ! Signet non défini.*
  - 7.2. EXEMPLES D'EXERCICES DE PILOTAGE. .... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
    - 7.2.1. EXERCICES DE PILOTAGE - DU CYCLE 1 (niveau blanc) AU CYCLE 3 (niveau marron)  
*Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.2.2. découvrir des sensations, manœuvres de descentes rapides et de descentes d'urgence..... *Erreur ! Signet non défini.*
  - 7.3. LE STAGE PILOTAGE AVANCE/S.I.V ..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
    - 7.3.1. Les objectifs du stage pilotage avancé/S.I.V en école ..... *Erreur ! Signet non défini.*
    - 7.3.2. Cahier des charges pour la mise en place d'un stage pilotage avancé/ S.I.V en parapente *Erreur ! Signet non défini.*
- 8. LA PROGRESSION PILOTAGE AVANCE/S.I.V .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
- 8.1. LA FICHE DE PROGRESSION ET LES MANŒUVRES..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**
  - 8.2. TABLEAU DESCRIPTIF DES EXERCICES ET MANŒUVRES..... **ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

#### PREAMBULE ET DEFINITIONS

Dés 1994 la commission formation s'est penchée sur les contenus des formations d'élèves en termes de pilotage. Cette réflexion avait aboutie à la création et la mise en place d'une qualification S.I.V.

En 2004 un constat s'est imposé : la voltige a fait évoluer les techniques de pilotages et les a portée à leur plus haut niveau ; cette évolution doit s'intégrer dans la formation parapente. Le but ? Augmenter la sécurité active par amélioration du niveau technique des pratiquants et des enseignants

Deux tendances principales émergent : la simulation d'incidents de vol (SIV) provoqués permet au pilote d'apprendre à adapter son comportement à la situation ; le pilotage avancé permet une meilleure compréhension de la gestion des énergies pendulaire et aérodynamique et la progression vers le plus haut niveau de pilotage : la voltige. Ces deux idées sont bien sûr liées : les SIV interviennent d'abord en complément du travail de base sur le pilotage « normal », sans sortie du domaine de vol ; à ce stade sont développées sensations, analyse et anticipation des différents mouvements d'un parapente et de l'énergie associée à ces mouvements. Par ailleurs, en pilotage « avancé », les SIV font partie intégrante de la progression vers la voltige, du point de vue pédagogique (compréhension de certains mouvements) comme du point de vue de la sécurité (gestion des incidents pouvant intervenir lors de manœuvres mal réalisées). L'approche plutôt SIV ou plutôt pilotage avancé orientera dans un sens ou dans l'autre la formation du tronc commun qu'est le pilotage avec un grand P.

Evidement le pilotage ne se découvre pas seulement lors de sessions de formation en milieu « aménagé » (c'est à dire au dessus de l'eau, anciennement milieu sécurisé), mais qu'il doit être développé à tous les niveaux de la progression.

Ce fascicule fixe les règles fédérales en matière de conditions de pratique du pilotage avancé en Ecole Françaises de Vol Libre, pose le principe de la formation continue des moniteurs sur le thème du pilotage et définit la progression du pilotage, les manœuvres concernées.

#### 1. Cadre de pratique fédéral

##### 1.1. NIVEAU D'ENGAGEMENT :

- Pilotage : l'aile évolue avec des inclinaisons faibles (max 60°). L'aile est ouverte sauf oreilles ou fermetures asymétriques avec contrôle du cap.

- Pilotage avancé/SIV : l'aile évolue avec des inclinaisons inférieures ou égales à 90°. Fermeture partielle ou complète de l'aile.

- Voltige : l'aile évolue avec des angles allant jusqu'à 180°, Fermeture partielle ou complète de l'aile.

##### 1.2. SECURITE :

###### 1.2.1. - MILIEU NORMAL :

Site de pratique classique (radio, dégagement par rapport au relief et aux autres pilotes, un suivi permanent d'un seul pilote en action de pilotage, ...) Les exercices qui peuvent être



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

abordés dépendent du dénivelé disponible : les exercices « simples » n'ayant pas de probabilité de sortie du domaine de vol et générant peu de perte d'altitude peuvent se pratiquer avec un dénivelé restreint. Les exercices plus complexes comportant un risque de sortie du domaine de vol où une perte d'altitude conséquente ne doivent être envisagés qu'avec une marge de dénivelé importante et une population de pilote mûre pour ce type d'exercice : l'encadrant doit connaître les capacités techniques et émotionnelles de son élève pour choisir en conscience l'exercice. En cas de faible dénivelé où avec des pilotes peu assurés, ces exercices doivent être réservés au milieu aménagé.

#### 1.2.2. - MILIEU AMENAGE :

Au dessus de l'eau avec - classiquement - un cône d'évolution défini par la formule  $R = 1/3 H$  (décalé sous le vent) R = rayon, H = hauteur profondeur souhaitable : 3 m minimum, vent et brise cumulé inférieurs ou égal à 5 m/s / 20km/h .

Ces paramètres de référence sont à adapter au site de pratique. Avec l'expérience, on pourra leur substituer un « box » comportant des limites géographiques plus simple. Un box est un volume défini par un polygone (e.g. quadrilatère sur le plan d'eau surmonté de trapèze et formant pyramide tronquée dans sa partie haute). L'utilisation de limite géographique permet une meilleure description des volumes du box aux stagiaires. Dans tout les cas, l'enseignant doit adapter ce box théorique aux conditions rencontrées : plus la brise est marquée plus la partie haute de la pyramide, ou la hauteur du cône doivent être faibles. L'objectif est de proscrire les dérives pouvant sortir le point d'impact du plan d'eau (sous voile où sous parachute de secours).

##### 1.2.2.1. *Bateau -*

Toute pratique au dessus d'un plan d'eau nécessite la présence d'un bateau capable d'intervenir pour porter secours à un pilote présent dans l'eau. L'embarcation, sa motorisation et sa position doivent lui permettre d'intervenir sur un pilote en détresse avec un délai de l'ordre de trente secondes. Pour atteindre cet objectif Il est recommandé de ne pas gérer simultanément plus de trois pilotes en situation d'exercice dans le box d'évolution. En cas d'incident nécessitant l'intervention du bateau (incluant la simple récupération d'un pilote posé dans l'eau). L'activité aérienne des autres pilotes devant être pris en charge par le bateau en question s'arrête.

##### 1.2.2.2. *Aide à la flottaison -*

Les élèves effectuant des exercices au dessus de l'eau doivent obligatoirement être muni de dispositifs d'aide à la flottaison. Il est conseillé de privilégier des gilets pneumatiques (qui se gonflent automatiquement au contact de l'eau) dont le volume en vol perturbe moins le pratiquant (positionnement et sensations dans la sellette).

#### 1.3. PROGRESSION DU PILOTE

- Le pilotage est inclus à tous les niveaux de la progression et doit se dérouler en milieu normal dès l'initiation en respectant les principes de progressions préconisés par la FFVL.
- Pilotage avancé/SIV : Minimum niveau bleue de la progression en Milieu aménagé avec de préférence un moniteur formé « enseignement en milieu aménagé »



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

- Voltige : Minimum niveau marron de la progression en milieu aménagé avec moniteur formé «enseignement en milieu aménagé ». La qualification d'entraîneur de voltige n'est pas proposée par la FFVL.

#### 1.4. PREROGATIVES DES MONITEURS BEES OU FEDERAL

Les moniteurs BEES ou fédéral peuvent encadrer la pratique du pilotage en milieu normal et aménagé. Cela fait partie des prérogatives normales du monitorat. Néanmoins, afin de se préparer plus spécifiquement aux spécificités de l'enseignement moderne du pilotage, la FFVL propose chaque année une formation complémentaire en deux modules qui approfondi considérablement le contenu pratique et théorique abordé au BEES. La FFVL invite avec insistance les moniteurs à participer à cette formation afin qu'ils puissent sereinement intégrer des exercices et surtout une progression de pilotage dans leur action pédagogique.

##### 1.4.1. La formation continue « pratique personnelle du pilotage »

Ce module 1 constitue un pré-requis à l'accès à la formation « enseignement du pilotage ». Elle peut néanmoins être suivie dans un but unique de mise à niveau de sa propre technique de pilotage.

##### 1.4.2. la Formation « enseignement du pilotage »

Les moniteurs BEES ou fédéraux ayant suivi ce module 2 accèdent à l'encadrement en milieu aménagé avec des pilotes niveau bleue minimum.

#### 1.5. LE MATERIEL :

Le matériel utilisé est homologué conformément aux normes en vigueur. Il est adapté au niveau de l'élève. Le choix de l'aile est laissé à l'appréciation du moniteur. Dans la mesure du possible, le pilote doit travailler avec le matériel qu'il utilise en situation de vol habituelle : afin de connaître et domestiquer son propre matériel et de développer des réponses gestuelles qui lui sont adapté. Néanmoins à l'appréciation de l'enseignant et/ou du stagiaire, les premières séances de pilotage, l'évaluation du niveau de pratique et la validation d'un certain nombre de points clés peuvent se faire avec une voile plus accessible. Le montage et l'extraction du parachute de secours sont contrôlés par les formateurs avant le premier vol. Il appartient au propriétaire de l'aile d'en vérifier ou d'en faire vérifier l'état notamment en terme de structure.

## 2. La formation continue des moniteurs thème pilotage (MODULE 1)

### 2.1. LES PRINCIPES

Des stages de 4 jours destinés aux moniteurs

Les objectifs de ces stages sont :

- de réactualiser la technique personnelle des enseignants
- d'apporter les outils permettant d'introduire plus de pilotage dans la progression du pilote à tous les niveaux.
- d'aiguiser les capacités d'observation et d'analyse du moniteur à certains comportements des parapentes.



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

Cette formation est l'un des pré requis de participation à la formation « enseignement du pilotage » (module 2)

En début de semaine, les stagiaires moniteurs doivent préciser à l'encadrement s'ils désirent accéder à la qualification en milieu aménagé ou non (module 2). Cela est fondamental pour prévoir le programme d'exercices du stage et l'évaluation du candidat.

Dans le cas où le moniteur a pour motivation d'accéder à la qualification en milieu aménagé : un programme spécifique sera mis en place pour lui permettre de progresser et d'exécuter correctement l'ensemble des manœuvres jugées nécessaires (correspondant à la limite « brevet de pilote confirmé » du tableau diagonal « Progression en pilotage » disponible dans ce document). L'efficacité du candidat (capacité à exécuter les manœuvres & capacité de progression) est évaluée en permanence pendant le stage et fait l'objet d'un retour constant pour celui-ci. L'accès aux actions d'encadrement préalable au module 2 est subordonné à une évaluation positive de l'ensemble des éléments suivants : capacités techniques et timings d'exécution - la logique d'enchaînement des exercices qui devra être comprise par le pilote - capacité à assumer sa propre sécurité en faisant preuve de maîtrise de soi.

*Se reporter au document - fiche de validation module 1 - en annexe*

#### 2.2. CONTENU :

Dans une démarche progressive et respectant les aspirations de chacun :

- Travail en pilotage sur les différents axes (augmentation progressive des angles) dans le but d'affiner ses sensations dans la perception du mouvement de la voile, et des informations qu'elle renvoie.

- Identification et mise en place des automatismes de pilotage adaptés à la gestion des incidents de vol.

La validation d'acquis concernant ces deux points permettra pour ceux qui le souhaitent d'aborder la suite de la progression vers la voltige.

Parallèlement à cet aspect technique personnel, réflexion sur les fondamentaux du pilotage qui permet une plus grande prise en compte du pilotage dans la progression du pilote élève à tous les niveaux de la progression.

Pour compléter la pratique : Mise en place de débriefings des vols, si besoin et suivant possibilité avec support vidéo et intervention théorique.

#### 2.3. ENCADREMENT :

2 formateurs désignés par la CF, 1 responsable de stage et 1 intervenant technique.  
Entre 6 et 8 stagiaires.

#### 2.4. MOYENS :

##### 2.4.1. Mis en œuvre par l'organisation

COMMISSION FORMATION



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

- Vidéo, bateau sur l'eau, moteur en marche, navettes et salle de cours équipée, gilet de flottabilité, sac étanche pour la radio.

#### 2.4.2. Mis en œuvre par le stagiaire.

- 1 voile type standard ou performance
- sellette sans grosse flottabilité prévoir un moyen d'ôter les mousses et/ou de neutraliser les air bag, ouvrir les fermetures de poches dorsales
- 1 parachute de secours
- 1 radio
- 1 casque homologué CE, intégral déconseillé.

Facultatif : voile compétition ou biplace (homologué)

#### 2.5. EFFECTIF

Entre 6 et 8.

#### 2.6. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- = Stages inscrits sur le calendrier national des formations
- Identité du Formateur et des stagiaires, lieux et dates du stage communiqués préalablement au secrétariat fédéral.

### 3. Actions d'accompagnement en situation de stage de pilotage en milieu aménagé

L'expérience a montré que certains candidats à la qualification en milieu aménagé présent au module 2 éprouvaient de sérieuse difficulté pour intervenir efficacement sur autrui. L'enseignement du pilotage implique une très grande spécificité (guidage radio, analyse gestuelle distante, analyse vidéo, transmission de timing...). Une pratique personnelle avancée du pilotage, est clairement nécessaire mais non suffisante. Les formateurs aujourd'hui spécialistes sont tous passés par une longue phase d'apprentissage et se rodent encore chaque début de saison.

A partir du printemps 2006, il est demandé aux pilotes candidats au module 2 d'effectuer une action d'accompagnement de stage en collaboration avec un ou des intervenants spécialistes, formateurs pour la FFVL (liste présente en annexe). Il s'agit en quelque sorte d'un ou plusieurs mini-stages en situation dans lesquels le pilote pourra s'imprégner des diverses tâches relatives à ce type d'enseignement :

Détail des tâches devant être assumées

Tâches	Sous quelle forme par rapport à la structure d'accueil
Evaluation des stagiaires de l'école	Le candidat au module 2 évalue les stagiaires en stage et cette évaluation fait l'objet d'un retour au formateur de formateur.
Briefing oral	Observation + Intervention personnelle si le stage le permet
Définition d'exercices de progressions en rapport avec les niveaux évalués.	Après l'évaluation qu'il a réalisé le moniteur stagiaire confronte ses conclusions à celle du formateur de formateur.
Mise en place de séances de	Si l'école d'accueil ne peut fournir de stagiaires

COMMISSION FORMATION





## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

guidage radio	d'application alors le moniteur en formation doit fonctionner avec des élèves qu'il a lui-même recruté. Les guidages s'effectuent en présence du formateur et ils font l'objet d'un débriefing : ceci constitue le cœur du stage en situation.
Starter : apprendre et cerner la fonction.	Réaliser une ou plusieurs séances en situation de starter au décollage.
Camera : apprendre à filmer et comprendre les spécificité de l'enregistrement d'un vol de type pilotage.	Réaliser une ou plusieurs séances en situation de cadreur.
Analyse et débriefing vidéo	Suivre, écouter et prendre part au débriefing vidéo : le formateur de formateur interroge et donne la parole au moniteur : confrontation des analyses, des conclusions, élaboration d'exercice de correction.

Briefing (évaluation des stagiaires ; formulation d'objectif ; proposition d'exercice ; Maîtrise de la progression) ; Starter (régulation des élèves au décollage) ; Observation et discussion, et si possible mise en situation guidage d'élève en situation de pilotage (relatif au vécu et à la capacité à transmettre des messages pertinents ; concis et des timings) ; Débriefing (Pertinence des analyses).

Cette mise en situation sera d'au minimum trois journées complète effective.

Lorsque le formateur FFVL jugera que le stagiaire est apte a se rendre au module 2 il en avertira le stagiaire et la FFVL.

### 3.1. LISTE DES FORMATEURS DE FORMATEURS PILOTAGE RECONNUS PAR LA FFVL

David Eyraud - Annecy - [davideyraud@wanadoo.fr](mailto:davideyraud@wanadoo.fr)

Gregory Blondeau - Strasbourg - [info@airaile.org](mailto:info@airaile.org)

Christophe Waller - Annecy - [k2parapente@club-internet.fr](mailto:k2parapente@club-internet.fr)

Fabien Blanco-Gomez - Annecy - [fabienblanco@wanadoo.fr](mailto:fabienblanco@wanadoo.fr)

Thomas Merigout - Aiguebelette/Allevard - [tom@pegase-particule.com](mailto:tom@pegase-particule.com)

Alexis Coudurier - Grenoble - [alexis.coudurier@free.fr](mailto:alexis.coudurier@free.fr)

Didier Exiga - Fond Romeu - [didier.exiga@wanadoo.fr](mailto:didier.exiga@wanadoo.fr)

Marc Boyer - Luchon - [soaring@free.fr](mailto:soaring@free.fr)

Pierre Braems - Grenoble - [pegasepp@club-internet.fr](mailto:pegasepp@club-internet.fr)

#### 3.1. QUALITE DES FORMATEURS DE FORMATEURS :

Les formateurs sont désignés sur dossier par la commission formation, ils doivent être détenteurs de la qualification enseignement en milieu aménagé, posséder une expérience avérée en enseignement en milieu aménagé, avoir une démarche personnelle de



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

formation continue et effectuer une demande à CF nationale. Nous distinguerons 2 statuts :

#### 3.1.1. - formateur responsable de la formation

Outre l'encadrement technique, il assure, en relation avec le cadre technique en charge de cette mission, la coordination de la formation notamment la préparation logistique et pédagogique, l'établissement du programme prévisionnel et la coordination avec le formateur intervenant technique. Il rédige un compte rendu sous 30 jours. Cette fonction sera assurée par des formateurs ayant été au préalable formateur intervenant qualifié et ayant participé au séminaire de pilotage organisé annuellement par la commission formation.

#### 3.1.2. - formateur intervenant qualifié

Il co-encadre le stage en s'adaptant à la démarche et aux contenus tels que convenu avec le responsable de stage. Ce statut est un préalable au statut de responsable de stage.

## 4. Formation « enseignement en milieu aménagé » - Module 2

Intitulé	formation moniteur « enseignement en milieu aménagé »
Prérogatives	Encadrement des stages de formations en milieu aménagé
Niveau	National
Organisation	la commission formation
Conditions d'accès	Moniteur diplômé BEES ou Fédéral / soit ayant suivi la formation continue pilotage soit sur dossier de validation de niveau.
Durée de la formation	40 heures sur 5 jours / effectif 8 à 16 stagiaires
Programme de la formation.	Progression Technique : progression du pilotage en milieu aménagé • Progression Pédagogique : mise en situation d'encadrement
Stage en situation	correspond à une mise en situation d'encadrement
Evaluation	Continue lors du stage
Jury	Formateurs

### 4.1. PRINCIPES

C'est une formation destinée aux moniteurs BEES ou Fédéraux qui désirent encadrer des stages de formation en milieu aménagé pour des élèves niveau bleue minimum.

Le moniteur formé à l'enseignement en milieu aménagé peut d'encadrer des stages de formation pilotage avancé en respectant le cahier des charges FFVL spécifique.

La formation est accessible aux moniteurs BEES, fédéraux et aux élèves monteurs BEES ayant achevé leur stage en situation (attention, pour ces derniers, prérogative accessible uniquement après validation du BEES)

### 4.2. PRE REQUIS

COMMISSION FORMATION



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

Pour accéder à cette formation les moniteurs doivent avoir participé, dans les trois dernières années, à une formation continue en pilotage. Possibilité de faire valider un niveau technique associé à la connaissance de l'environnement aménagé pour les moniteurs qui le souhaitent, un dossier libre doit être déposé auprès de la commission formation qui statuera sur les demandes sans possibilité d'appel de la décision.

#### 4.3. CONTENU :

- Objectifs :
  - Sensibilisation à la logique générale de progression en pilotage.
  - Formation à la pédagogie spécifique à l'encadrement en milieu aménagé.
  - Formation à la mise en place technique et logistique de stages en milieu aménagé.
  - Formation à la mise en place de séances de contrôle et pliages des parachutes de secours.

- Contenus :

Préparation et mise en place d'un stage d'application avec des stagiaires

Aptitude au guidage spécifique.

Connaissance et prise en compte des spécificités des élèves en pilotage avancé (prise en compte de l'affectif notamment).

Gestion des différents temps d'un stage : évaluation, objectifs, briefing, guidage, débriefing.

Analyse de sa pratique d'enseignant.

Mise en place de session de pliage et de contrôle du parachute de secours.

1<sup>er</sup> jour : Présentation du programme du stage, organisation auprès des élèves, Après midi : vérification des matériels de sécurité,

2<sup>ème</sup> jour : premier vols pour les élèves et premiers guidages pour les moniteurs.

3<sup>ème</sup> au 4<sup>ème</sup> jour: Poursuite du programme avec les élèves (briefing, vol, débriefing) et analyse de sa pratique d'enseignement.

5<sup>ème</sup> jour: Derniers vols et bilan (élèves et moniteurs)

#### 4.3.1.1. Attestation de formation

**A l'issue de la formation délivrance d'une attestation de formation. Un bilan individualisé sera réalisé aux fins d'auto évaluation des compétences.**

#### 4.4. ENCADREMENT :

Selon le nombre de stagiaires 1 ou 2 formateurs désignés par la CF : 1 responsable de stage et 1 intervenant technique

Jusqu'à 7 stagiaires un intervenant technique. Au-delà de 7 deux intervenants.

#### 4.5. MOYENS :

COMMISSION FORMATION



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

#### 4.5.1. mis en œuvre par l'organisation

- Vidéo, bateau sur l'eau moteur en marche, navettes et salle de cours équipée, gilet de flottabilité, sac étanche pour la radio.

#### 4.5.2. mis en œuvre par le stagiaire.

- Technique :
  - 1 voile type standard ou performance
  - sellette sans grosse flottabilité prévoir un moyen d'ôter les mousses et/ou de neutraliser les air bag, ouvrir les fermetures de poches dorsales
  - 1 parachute de secours
  - 1 radio
  - 1 casque homologué CE, intégral déconseillé.
  - Pédagogique:
  - Suivant les indications du responsable de stage, venir avec un élève sur tout ou partie du stage.
  - 1 radio pour le moniteur + accu
- 1 radio de secours / pour élève

#### 4.6. CONDITIONS ADMINISTRATIVES

- = Stages inscrits sur le calendrier national des formations
- Identité du Formateur et des stagiaires, lieux et dates du stage communiqués préalablement au secrétariat fédéral.

### 5. Coûts, calendriers et conditions de financement.

#### 5.1.1. Coûts

Formation continue thème pilotage ( 4 jours) -----  
500 Euros

Formation « enseignement en milieu aménagé » ( 5 jours)-----  
500 Euros

- ⇒ Le coût de toutes les actions sous forme de stage inclut la formation technique et pédagogique.
- ⇒ Ne sont pas inclus les frais d'hébergement et de nourriture. Nous vous conseillons d'utiliser l'hébergement proposé dans un souci d'efficacité et convivialité.
- ⇒ L'inscription est effective à réception du chèque de règlement.
- ⇒ En cas de non participation ou de désistement au stage de formation seront retenus :
- des frais de dossier d'un montant de 60 Euros si le désistement à lieu plus d'1 mois avant le début du stage,
- 50% du montant du stage si le désistement à lieu entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage,



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

- l'intégralité du montant du stage si le désistement à lieu à moins de 15 jours avant le début de celui-ci.

#### 5.1.2. Calendrier

**5.1.3. Les dates des stages Modules 1 et Modules 2 sont disponibles sur le site <http://www.parapente.ffvl.fr> au début de chaque nouvelle saison. Les stages sont organisés à partir du moment où plus de 4 moniteurs sont inscrits.**

Concernant le module 1, si le stage ne peut avoir lieu faute d'inscription ou si certains moniteurs ne sont pas disponibles aux dates de stage, une formule dite en « accompagnement de stage » existe. Le moniteur peut être accueilli par un formateur de formateur FFVL dans le cadre d'un stage normal. Pour tout renseignement contacter [f.escriba@ffvl.fr](mailto:f.escriba@ffvl.fr)

#### 5.2. PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- ⇒ Contactez votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle continue.
- ⇒ Faites adresser votre dossier **par l'intermédiaire de votre employeur ou de l'organisme payeur** au secrétariat fédéral qui les traitera administrativement et vous assistera pour les mener à bien.

#### Les modes de financement des formations :

Pour les salariés du secteur public ou privé :

- Le plan de formation de l'entreprise.
  - Le congé individuel de formation.
- Se renseigner auprès du service du personnel.

Pour les demandeurs d'emploi :

- Les conventions de conversion pour les demandeurs d'emplois et licenciés économiques.
  - L'allocation formation - reclassement pour les titulaires de l'allocation de base.
  - Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) pour les chômeurs de longue durée.
- Se renseigner auprès de l'ANPE.

Pour les jeunes :

- Le crédit formation individualisé.
- Se renseigner auprès des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et des missions locales.

Pour les personnes disposant d'un contrat de travail

- Le contrat emploi - solidarité : embauche de 3 mois à 1 an - à mi-temps permettant une formation.
- Contrat emploi consolidé
- Le contrat de qualification : embauche de 6 mois à 2 ans assurant une formation en alternance.

*Les formations sont prise en charge soit par l'état via le CNASEA soit pour le contrat de qualification par les organismes assurant la mutualisation des fonds de formation*



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

De 200 pour le CES à plus de 1000 heures de formation peuvent être prises en charge

Se renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Pour les sportifs licenciés dans un club affilié à la FFVL :

- Des bourses de formation peuvent être accordées lors de la demande annuelle de subvention du FNDS (Fonds National de Développement Sportif) par le club.

Se renseigner auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Travailleurs indépendants et professions libérales :

- Des fonds collectés par l'U.R.S.S.A.F permettent d'accéder à des aides à la formation pour les non salariés.

Se renseigner auprès du point accueil A.G.E.F.I.C.E de la chambre de commerce et d'industrie.

### 5.3. PRISE EN CHARGE AU TITRE DE L'ACTION FEDERALE

Depuis 1999, les clubs à l'initiative de projets peuvent trouver des financements directs auprès des ligues dans le cadre des aides aux clubs. Cette mesure permet aux ligues dans un processus concerté avec les clubs, d'inscrire les projets dans une démarche adaptée aux spécificités régionales et locales. La prise en charge des frais inhérents aux formations donnant accès aux qualifications fédérales peut entrer dans ce cadre. Concrètement :

⇒ Le club constitue un dossier de présentation du projet ( cadre technique, institutionnel et financier). Un fiche de synthèse technique et financière est disponible au secrétariat fédéral.

⇒ L'échéancier suivant est mis en place :

15/03	Dépôt du dossier par le club auprès de la ligue
15/04	Evaluations et décisions d'attribution des ligues. Information de la FFVL
01/05	Compilation FFVL et financement des ligues
15/05	Financement des clubs par les ligues
15/06	Dépôts des dossiers en retard et des contestations des clubs auprès de la FFVL
01/07	Attributions FFVL aux clubs sur le reliquat des fonds non encore attribués

*Pour tous renseignements contacter le secrétariat 04.97.03.82.82 [ffvl@ffvl.fr](mailto:ffvl@ffvl.fr)*



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »

#### 6. LA PROGRESSION DU PILOTAGE

ATTENTION : 28/07/2008 le contenu théorique relatif au pilotage/SIV est en cours de réactualisation par la FFVL

Il comporte :

- Une nouvelle version du tableau synthétique incluant l'enchaînement des points fondamentaux à respecter dans la progression.
- Une série d'exercices types illustrant cette progression.

La FFVL souhaite que toute structure exerçant des stages de pilotage/SIV en France, labélisée ou non, étrangère ou française, se réfère à ce document et suive à la lettre la validation des points fondamentaux à respecter dans la progression.

Cette documentation est disponible à l'adresse : <http://parapente.ffvl.fr/pilotage/>



## FASCICULE FORMATION

### « ENSEIGNEMENT EN MILIEU AMENAGE »